

**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mardi 14 octobre 2025**

Lieu : Communauté de Communes Plateau de Frasne et Val du Dugeon

Date de la convocation : 07/10/2025

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

7

Nombre de suffrage exprimés

9

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à neuf heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et Val du Dugeon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	x
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasne et Val du Dugeon	Christian VALLET	X
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Jean-Claude GRENIER

1. Approbation PV du 9 septembre 2025.....2
2. Appels d'offres – Attribution marché.....2
 - 2.1 Etude de définition de l'Avant-projet Détaillé de restauration du Cébricot (Chaux-neuve) – LIFE Climat.....2
 - 2.2 Travaux de déboisement préalables aux travaux hydrologiques de la tourbière de Champs Nouveaux (Labergement Sainte Marie) - LIFE CLIMAT.....3
 - 2.3 Travaux hydro-écologiques de la tourbière du Frambourg (La Cluse et Mijoux) - LIFE CLIMAT ...4
 - 2.4 Appel d'offres définition de travaux de restauration morphologique et de prévention des inondations sur le ruisseau des fontaines à Liesle (25)5
3. Acquisitions foncières6
 - 3.1 La Rivière Dugeon – Parcelles ZI0017 – ZI0018.....6
 - 3.2 Bonnevaux– Parcelle A00437
 - 3.3 Projet d'acquisition d'un hangar de stockage.....8
4. Rétroplanning jusqu'aux élections municipales9

5. Questions diverses	9
5.1 Assurance RC de l'EPAGE.....	9
5.2 Point sur la venue du festival NO LOGO	10
5.3 Point Ruisseau St Rénober – problématique présence du castor	11
5.4 Projet centrale hydroélectrique barrage Rivex Ornans	11
5.5 Projet reconstruction déchetterie à Salins les Bains.....	12

Monsieur le Président précise qu'au regard de la situation personnelle de M. DEFRASNE, un échange a eu lieu entre l'EPAGE et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier. Il a été convenu à cette occasion que M. Jean-Marc GROSJEAN assistera aux prochains bureaux, sans voix délibérative, afin de représenter la CCGP.

1. Approbation PV du 9 septembre 2025

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du bureau à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2025.

2. Appels d'offres – Attribution marché

2.1 *Etude de définition de l'Avant-projet Détaillé de restauration du Cébriot (Chaux-neuve) – LIFE Climat*

La restauration du Cébriot sur les communes de Châtelblanc et Chaux-Neuve est inscrite dans le cadre du programme LIFE Climat tourbières du Jura.

Afin de définir le programme de restauration sur ce secteur, il est proposé d'engager une étude qui consiste à :

- étayer le diagnostic du fonctionnement associé du cours d'eau et de la tourbière
- proposer une restauration du fonctionnement hydrologique du secteur combinant restauration hydromorphologique du Cébriot et restauration de la tourbière dégradée. Deux secteurs seront distincts :
 - de la source à l'amont de Chaux-Neuve
 - de l'aval de Chaux-Neuve au pont du hameau Vuillet (pont du chemin des Cotes)

Les aménagements proposés prendront en compte et intégreront le projet de restauration de la continuité sédimentaire et piscicole de l'ouvrage sur la route départementale de Châtelblanc.

Un dossier de consultation des entreprises a été publié sur la plateforme klekoon (annonce référencée K4109950 parue le 19/09/2025 à 16 :30).

L'estimation financière du projet est de 60000 € TTC.

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chacun étant pondéré :

- Valeur technique : 55 % - la note obtenue sera égale à la formule suivante $N_{\text{technique}} = 55 \times N_{\text{technique}} / N_{\text{technique max}}$ (avec $N_{\text{technique}}$ = note technique du candidat et $N_{\text{technique max}}$ = note technique maximale de l'ensemble des candidats). Les sous-critères utilisés sont présentés dans le tableau ci-dessous.
- Prix : 45 % : la note obtenue sera égale à la formule suivante : $N_{\text{prix}} = 45 \times \text{coût minimum} / \text{coût candidat}$ (avec coût minimum = offre proposée au tarif le plus bas et coût candidat = offre tarifaire du candidat).

Le mieux-disant sera le candidat obtenant la meilleure addition des deux critères $N_{\text{prix}} + N_{\text{technique}}$ (note sur 100 points).

13 candidats ont retiré le dossier et 3 candidatures ont été déposées. Les 3 candidatures sont complètes et les offres ont été analysées.

Le résultat des analyses techniques et financières est décrit dans les tableaux ci-dessous.

Ordre	Candidat	détail	Prix proposé TTC	Offre mini	Pondération critère	Note	Classement
1	Artélia		57 660.00 €	42 120.00 €		45	33%
2	Teleos		42 120.00 €	42 120.00 €		45	45%
3	Eaux Continentales		55 014.60 €	42 120.00 €		45	34%

Tableau 1 Classement des prix

Critère	NoTech_01	NoTech_02	NoTech_03	NoTech_04	NoTech_05	NoTech_06	NoTech_07	Total	Pts max	valeur	Note	Classeme
	Pertinence/concision/qualité		compréhension enjeux			pertinence						
Nom	mémoire	Références	territoriaux	moyens humains	méthodologie	calendrier	0.00					
Valeur items	10.00	10.00	20.00	20.00	30.00	10.00	0.00	100.00				
Artélia	5.50	5.00	10.00	10.00	13.50	5.00	0.00	49.00	56.00	55%	48%	3
Teleos	5.00	5.50	10.00	11.00	18.00	5.50	0.00	55.00	56.00	55%	54%	2
Eaux Continentales	5.00	5.00	10.00	11.00	19.50	5.50	0.00	56.00	56.00	55%	55%	1

Tableau 2 Classement technique

Ordre	Candidat	Note Prix	Rang prix	Note Technique	rang technique	Note finale	rang final
1	Artélia	32.87%	3	48.13%	3	81.00%	3
2	Teleos	45.00%	1	54.02%	2	99.02%	1
3	Eaux Continentales	34.45%	2	55.00%	1	89.45%	2

Tableau 3 Classement final

Délibération N° BS-2025-15 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'offre de TELEOS pour un montant de 42 120,00 € TTC
- AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

2.2 Travaux de déboisement préalables aux travaux hydrologiques de la tourbière de Champs Nouveaux (Labergement Sainte Marie) - LIFE CLIMAT

Le site des Champs Nouveaux présente un enchainement d'entités tourbeuses traversé par un cours d'eau. Le secteur concerné par le présent projet de déboisement concerne uniquement la partie tourbeuse la plus au sud. Elle est impactée par de nombreux fossés qui drainent la tourbière et qui permettent l'envahissement par les ligneux. Afin de pouvoir dimensionner les travaux de neutralisation des fossés et ralentir la circulation de l'eau à l'intérieur du site, il faut dans un premier temps déboiser le secteur sur une surface d'environ 2,57 ha.

La zone de travaux est totalement intégrée dans :

- Le site sous arrêté de protection de biotope « Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée » ;
- Le site européen Natura 2000 « vallons de la Drésine et de la Bonavette » animé par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura ;
- Le site international Ramsar « tourbières et lacs de la montagne jurassienne ».

Les parcelles concernées par le chantier se situent sur la commune de Labergement-Sainte-Marie et appartiennent à la commune de Remoray-Boujeons. Le secteur est géré et animé par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et l'Association des Amis de la Réserve Naturelle du lac de Remoray.

Ces travaux sont conduits dans le cadre du programme Life Climat « tourbières du Jura » (LIFE21-CCM-FR RestituO) et répondent aux actions identifiées dans le DOCOB Natura 2000. Un suivi des gaz à effet de serre et des niveaux d'eau est instrumenté dans cette tourbière dans le cadre du programme LIFE Climat qui finance ce chantier.

Devant le caractère singulier du site et des exigences techniques demandés, des moyens spécifiques et adaptés à ce chantier sont requis, comme l'utilisation d'engins et de personnels qualifiés et expérimentés pour un respect strict de toutes les consignes techniques.

Trois entreprises ont retiré le dossier de candidature mais une seule entreprise a remis une offre : Jura Natura Services, pour un montant de 52 135€ HT.

Aucun classement n'est possible avec une seule offre. Cependant :

L'offre répond précisément aux exigences techniques du cahier des charges (planning, moyens déployés, personnel qualifié, ...)

L'offre de prix est cohérente avec d'autres offres concernant l'installation, la préparation et la gestion du chantier. Concernant la partie déboisement, exportation et évacuation, rapporté à la surface, le chantier est moins coûteux que des précédents travaux du même type :

- 1,53 €/HT/m² pour ce chantier (2,57ha pour 39 425€ HT, hors installation de chantier) ;
- 2,26€/HT/m² pour le chantier de Pré Partot – La Planée/Malpas 2024 (2550m² pour 5775€ HT sans broyage et exportation) ;
- 4,78€/HT/m² pour une partie du chantier du Frambourg – La Cluse-et-Mijoux 2024 (1800m² pour 8602€ HT) ;

Délibération N°BS-2025-16 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE l'offre de JURA NATURA SERVICES pour un montant de 52 135 € HT**
- **AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération**

2.3 Travaux hydro-écologiques de la tourbière du Frambourg (La Cluse et Mijoux) - LIFE CLIMAT

Le chantier consiste à neutraliser un très gros fossé de drainage dans une tourbière : 2.5m de profondeur moyenne/ 10 m de large en moyenne. L'aménagement de 8 ouvrages en matériaux minéraux essentiellement, dont certains avec armature bois ou métal, de principes constructifs et dimensions variables sont prévus, comme le décrit le dossier.

Quelques travaux de déboisement d'accès ou de sécurisation des ouvrages sont également inclus. Tous les ouvrages sont à construire en site Natura 2000 tourbeux, zone hyper-sensible du point de vue

environnemental, en particulier marécageuse, peu portante voire mouvante, avec des contraintes hydrologiques.

Les volumes de matériaux à livrer et installer par 2 accès différents sont importants : 870 m³ à livrer (560 amont/310 aval) et 1 740 m³ de divers matériaux à installer répartis sur les 8 ouvrages (environ 100m³/ouvrage).

Des moyens spécifiques et adaptés à ce chantier sont requis, comme l'utilisation d'engins et de personnels qualifiés et expérimentés pour un respect strict de toutes les consignes techniques détaillées dans le présent document. Un suivi des gaz à effet de serre et des niveaux d'eau est instrumenté dans cette tourbière dans le cadre du programme LIFE Climat « tourbières du Jura » (LIFE21-CCM-FR RestituO). qui finance ce chantier.

Ces travaux se situent dans la zone réglementée :

- du site Natura 2000 « Vallées du Drueon et du haut-Doubs »
- site Ramsar « tourbières et lacs de la montagne jurassienne »

Le chantier estimé fin 2023 sans les éléments détaillés de l'APD avait été estimé à 175 000€, dont les déboisements. La plus grosse partie des déboisements a été réalisée en amont, pour la réalisation de l'APS, et un accès aux zones futures de travaux pour la topographie précise du site.

Une seule entreprise a remis une offre : Jura Natura Services, pour un montant de 151 147.35€ HT.

L'offre est techniquement sérieuse et permet de répondre efficacement au cahier des charges. Des points techniques ont été détaillés par l'entreprise après échange de questions-réponses.

L'offre de prix est cohérente par rapport à une offre similaire de 2021, avec une légère augmentation liée notamment à l'augmentation du prix de la palplanche métallique (prix du métal en augmentation). Il est à prévoir le chiffrage d'une installation de chantier supplémentaire (3 645€HT) en cas d'arrêt de chantier et d'impossibilité de poursuivre les travaux en janvier-février.

Délibération N°BS-2025-17 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE l'offre de JURA NATURA SERVICES pour un montant de 151 147,35 € HT avec les 3 options**
- **AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération**

Monsieur Jean-Claude GRENIER demande s'il est possible de préciser le pourcentage de financement sur ce dossier, Monsieur Cyril THEVENET indique que dans le cadre programme du LIFE, le financement est de quasiment 98%.

2.4 Appel d'offres définition de travaux de restauration morphologique et de prévention des inondations sur le ruisseau des fontaines à Liesle (25)

Le ruisseau dit « des Fontaines » est un affluent du ruisseau de Saumont et sous-affluent de la Loue, dans la commune de Liesle, d'un linéaire d'1,5km.

Fin 2024, la commune de Liesle a demandé un soutien technique à l'EPAGE pour des phénomènes de débordements problématiques de ce ruisseau, dans la traversée du village, ayant conduit à l'inondation de 5 propriétés bâties, le 7-8 octobre 2024. Le facteur principal de ces inondations, mis en avant lors d'une étude réalisée en 2006 par le syndicat mixte de la Loue, serait un passage enterré sous la salle des fêtes du village, d'une trentaine de mètres de longueur, constitué par un busage à priori sous-dimensionné.

De plus, à l'aval de la traversée de village, le ruisseau a été complètement rectifié/recalibré en 1965/1966 lors des opérations de remembrement, et sa qualité hydromorphologique est considérée comme mauvaise. Enfin, quelques mètres en amont de la confluence du Saumont, un ouvrage infranchissable bloque la circulation des poissons (passage busé sur chemin d'AF).

Une consultation a été lancée le 01/07/2025 pour une étude comportant une tranche ferme (enjeu inondation) et une tranche optionnelle, qui concerne la restauration morphologique du ruisseau à l'aval du village, hors enjeu inondation.

L'enveloppe financière mise au budget 2025 est de 25 000 euros TTC (seule la tranche ferme avait été budgétisée sans financement associé). Le fait d'intégrer des solutions techniques répondant à l'enjeu « GEMA » en plus de l'enjeu « PI » en tranche ferme et de proposer une tranche optionnelle dédiée à la restauration des milieux aquatiques (GEMA) permet de prétendre à une subvention de 80% par l'AERMC, initialement non prévue au budget.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère 1 : valeur technique 60%

Critère 2 : Prix de la prestation 40 %

Tableau 4 : Classement général

Candidat	Montant TTC	Note Prix	Rang prix	Note Technique	rang technique	Note finale	rang final
Teleos	56 880,00 €	40.00%	1	59.55%	2	99.55%	1
Naldeo	69 111,60 €	32.92%	2	60.00%	1	92.92%	2

Le bureau d'étude Teleos est classé premier, pour un montant total de 56 880 € TTC (Tranche ferme et tranche optionnelle). L'étude étant finançable à 80% par l'AERMC, l'autofinancement pour l'EPAGE serait de 11 376 €, ce qui permettrait de rester dans l'enveloppe initialement prévue de 25 000 € d'autofinancement pour cette étude.

Délibération N°BS-2025-18 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'offre de TELEOS pour un montant de 56 880,00 € TTC.
- AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

Madame LOIZON souhaite rappeler qu'une étude a déjà été faite à ce sujet, Monsieur Cyril THEVENET indique que sur la partie hydrologie, le bureau d'étude va devoir refaire une bonne partie, en effet certaines données hydrologiques ont évoluées depuis, et il s'agit d'une phase plus opérationnelle que l'étude précédente.

3. Acquisitions foncières

3.1 La Rivière Drugeon – Parcelles ZI0017 – ZI0018

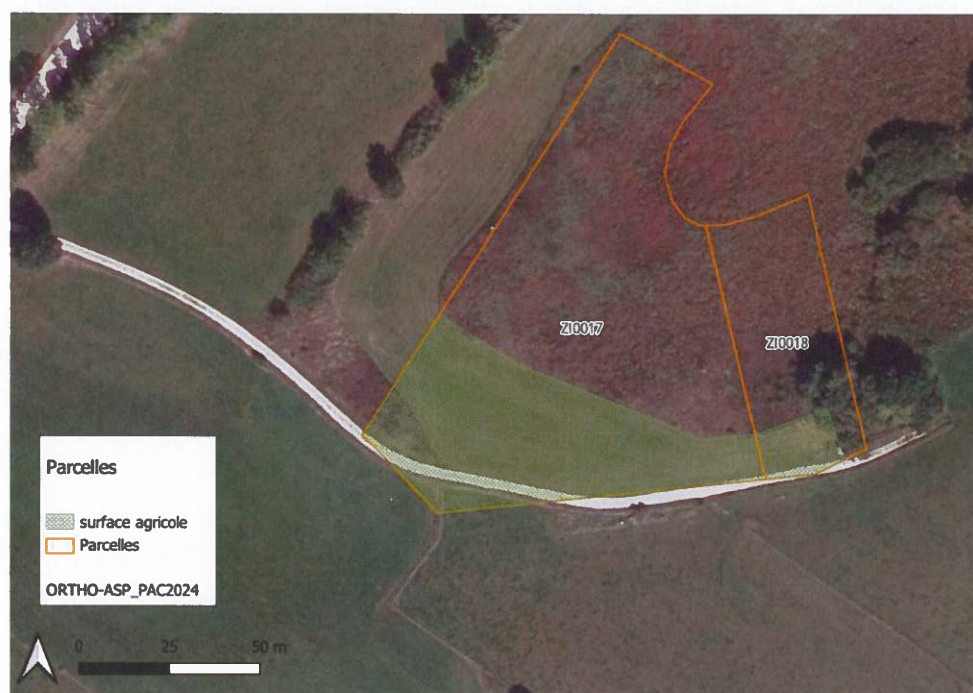
L'EPAGE a été contacté par Madame Samaran (Claudet) qui, à la suite d'un échange avec la commune, souhaite nous vendre les parcelles ZI0017 et ZI0018. Compte tenu de leur caractère agricole pour une part, un contact a été pris avec Monsieur Pilod (exploitant agricole à La Rivière Drugeon), lequel nous a indiqué

ne pas souhaiter exercer son droit de préemption. L'acquisition de ces parcelles a pour objectif de pérenniser la zone humide et de garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles dans le cadre d'un Bail Rural Environnemental.

	Surface	Caractéristique
ZI0017	81 a 70 m ²	Parcelle partiellement entretenue et majoritairement humide naturelle
ZI0018	20 a 70 m ²	Parcelle partiellement entretenue et majoritairement humide naturelle

Surface agricole : 34 a 19 m² (0.35 euros/m²)

Surface humide : 68 a 21 m² (0.15 euros/m²)



Montant de l'acquisition : 2 250 €

Délibération N°BS-2025-19 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

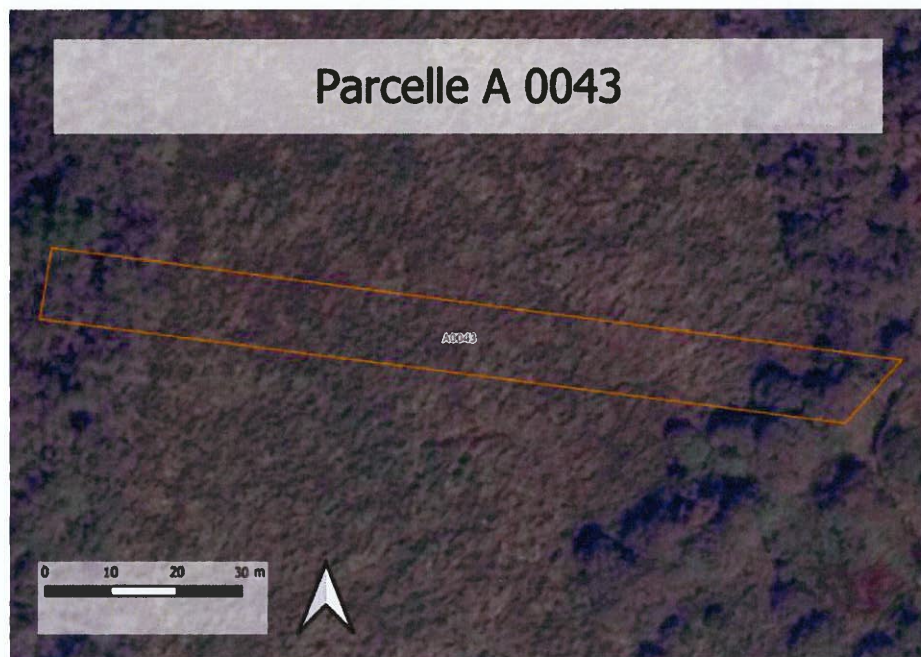
- ACCEPTE l'acquisition des parcelles détaillées ci-dessus pour un montant de 2 250 € (Plus frais d'acte)
- Autorise le Président à signer tout document lié à cette demande

3.2 Bonnevaux– Parcelle A0043

Messieurs Griffond ont contactés l'EPAGE afin de vendre une parcelle située en plein cœur du marais du Varot. Cette parcelle tourbeuse se trouve au sein de la zone Natura 2000 et dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) du lac de l'Entonnoir à Bouverans. L'estimation a été réalisée selon ses caractéristiques humides à 1300 euros l'hectare.

	Surface	Prix	Caractéristique
A 0043	13 ares 79 m ²	178€	Non mécanisable

Total	13 ares 79 m ²	178€	
-------	---------------------------	------	--



Délibération N°BS-2025-20 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle détaillée ci-dessus pour un montant de 178 € (Plus frais d'acte)
- Autorise le Président à signer tout document lié à cette demande

Monsieur Jean-Claude GRENIER demande si l'EPAGE dispose d'un outil pour la gestion du foncier de l'EPAGE. Monsieur Cyril THEVENET précise que l'ensemble des parcelles de l'EPAGE sont référencées dans un tableur excel et sous Système d'Information Géographique. Il ajoute que Bastien Jeanningros, animateur foncier, pourra intervenir lors d'un prochain bureau afin de présenter un état du foncier de l'EPAGE ainsi que l'avancement de la stratégie foncière.

Monsieur Jean-Marc GROSJEAN s'interroge sur la fréquence des sollicitations des particuliers pour céder leurs parcelles à l'EPAGE. Monsieur Cyril THEVENET précise que ces demandes sont assez rares.

3.3 *Projet d'acquisition d'un hangar de stockage*

Les activités de l'EPAGE nécessitent le stockage de différents types de matériels sur le secteur du Haut Doubs : matériels agricoles (tracteur marais, faucheuse, pirouette, andaineur, broyeur), une soixantaine de bottes de foin de marais, du matériel pour le troupeau conservatoire (piquets, barbelés, sac de grain, batterie), du matériel de suivis (piézomètres, filets de protection oiseaux), etc. Actuellement, l'EPAGE loue un hangar à Dompierre-les-tilleuls pour tout le matériel et une grange à Sainte-Colombe pour le foin. Ces deux locations (418 €/mois) sont prises en charge à 100% par les financements Natura 2000. Le propriétaire de la grange de Sainte-Colombe nous a informé que la location ne durerait pas dans le temps, du fait d'un projet de vente du bâtiment pour des appartements.

Aussi, des investigations pour trouver de nouvelles opportunités (location ou achat) sont en cours depuis plusieurs mois sans succès jusqu'à présent.

Une opportunité d'achat s'est présentée dernièrement sur la commune de Dompierre-les-Tilleuls. Il s'agit d'une grange à l'arrière d'une maison d'habitation. Pour la vente, l'habitation serait dissociée de la grange car l'ensemble n'arrive pas à se vendre, sachant que la grange ne peut pas être transformée en logement. La surface est de 150 m² et un petit terrain attenant ; cette surface serait suffisante pour nos besoins. Le bâtiment nécessiterait des travaux qu'il conviendrait de faire chiffrer : toute l'électricité à refaire, une dalle béton pour remettre le sol à niveau, une ouverture en façade pour permettre le passage du tracteur. Le prix approximatif annoncé est de **50 000 €** (hors travaux).

Monsieur Cyril THEVENET indique que l'opportunité n'est plus d'actualité, le propriétaire ayant fait savoir qu'il ne souhaitait plus dissocier la partie habitation de la partie grange.

Par ailleurs, la Région a précisé qu'aucun financement n'est prévu pour de l'acquisition.

Ce point est donc ajourné, même si la problématique reste d'actualité et prégnante et devra trouver une issue.

4. Rétroplanning jusqu'aux élections municipales

Le bureau est invité à définir le calendrier des prochaines échéances, notamment les orientations budgétaires (OB) et le vote du budget.

Monsieur Olivier BILLOT précise qu'il est possible de dissocier le vote du budget primitif de celui du compte administratif, dans le cas où toutes les informations du compte de gestion ne seraient pas disponibles.

Monsieur Cédric BOLE propose que les réunions se tiennent en journée afin de garantir le quorum.

Calendrier retenu :

Bureau Syndical	Comité Syndical
Mardi 18 novembre à 9h00	
Mardi 9 décembre à 9h00	Mardi 09 décembre à 10h30
Mardi 13 janvier à 09h00 (ORIENTATIONS BUDGETAIRES)	
Mardi 27 janvier à 11h00 (PREPARATION BUDGET)	Mardi 27 janvier 2026 à 09h30 ORIENTATIONS BUDGETAIRES
	Mardi 24 février 2026 à 09h30 VOTE BUDGET - ORNANS

5. Questions diverses

5.1 Assurance RC de l'EPAGE

L'EPAGE ne dispose plus d'assurance responsabilité civile depuis le 1er janvier 2025. La plateforme Collectivassur a été sollicitée ; la seule réponse apportée a été la transmission d'une liste de courtiers.

Monsieur Cyril THEVENET précise que plusieurs structures GEMAPIENNES commencent à se trouver dans la même situation.

Monsieur Jean-Claude GRENIER informe les membres du bureau que la Communauté de Communes Loue Lison prévoit, lors de son conseil communautaire du 5 novembre, de délibérer afin de demander à l'EPAGE de ne plus engager de travaux susceptibles d'engager sa responsabilité, ceci afin d'essayer de faire bouger les lignes.

Il rappelle qu'en cas de sinistre non couvert par l'assurance, les EPCI et le Département, membres de l'EPAGE, devront assumer, via leur cotisation, le coût induit.

Monsieur le Président s'interroge sur la possibilité de solliciter l'ensemble des EPCI et le Département pour qu'ils s'engagent dans une démarche commune. Madame Béatrix LOIZON indique que le sujet a déjà été évoqué au Département.

Monsieur Jean-Claude GRENIER tient à préciser qu'il ne sera jamais possible de garantir l'absence totale de recours contre l'EPAGE pour les travaux réalisés, ce qui implique obligatoirement la responsabilité des collectivités membres.

Monsieur Cédric BOLE estime qu'aucune décision ne sera prise au niveau préfectoral et que la réponse devra intervenir au niveau national. Les collectivités devront probablement revoir leur positionnement. Monsieur Cyril THEVENET propose de réaliser une analyse juridique plus fine pour identifier les travaux susceptibles d'engager la responsabilité de l'EPAGE.

Monsieur Cédric BOLE suggère d'organiser une réunion dédiée à ce sujet avec les 9 EPCI et le Département afin d'évaluer les risques et prendre une décision collégiale.

Monsieur le Président souligne que la sensibilité aux risques varie selon les territoires.

Monsieur Olivier BILLOT propose de relancer les démarches engagées en début d'année auprès des courtiers. Il insiste sur l'importance de classer les risques pour éviter de bloquer l'activité de l'EPAGE.

L'ensemble des membres du bureau valide la nécessité d'un accompagnement juridique sur ce volet analyse des risques.

5.2 Point sur la venue du festival NO LOGO

Lors de la précédente réunion du bureau, la possibilité d'accueillir le festival NO LOGO à Ornans avait été évoquée.

Monsieur Jean-Claude GRENIER rappelle que l'EPAGE n'a pas encore été sollicité pour émettre un avis dans le cadre de Natura 2000.

Les services de l'EPAGE ont commencé à rédiger la notice d'incidence, bien que l'EPAGE n'ait pas encore été officiellement associé à la démarche.

5.3 Point Ruisseau St Rénober – problématique présence du castor

La présence du castor qui a implanté plusieurs barrages (7) sur ce ruisseau, après les travaux de restauration de l'EPAGE a été plusieurs fois discutée.

Des solutions de clôtures électriques ont été testées et fonctionnent plutôt bien mais face à la multiplication des barrages deviennent problématiques à gérer et entretenir.

De plus ce sujet qui est particulièrement prégnant sur ce cours d'eau, risque potentiellement de se reproduire sur d'autres petits affluents de la Loue, en lien ou pas avec de futurs travaux de l'EPAGE.

Monsieur le Président demande la classification du castor. Monsieur Cyril THEVENET précise qu'il s'agit d'une espèce strictement protégée et en forte expansion. À ce jour, aucun lien de cause à effet entre les travaux et le retour du castor ne peut être établi.

Jusqu'à présent les services de l'Etat concernés (OFB, DREAL) ont répondu quand on les sollicitait mais sont visiblement un peu désarmés face au développement de cette espèce (qui est intéressante pour la reconquête des milieux aquatiques mais qui peut apporter des nuisances localement).

Contactés dernièrement l'OFB se dit prêt à appuyer une demande d'action (de type déplacement d'individus) qui viendrait du terrain (agriculteurs, commune...).

Cette situation, si elle peut permettre d'apaiser un peu les tensions locales, semble assez peu satisfaisante dans la durée, dans la mesure où d'une part il est probable que d'autres individus reviennent rapidement sur le ruisseau et ou, d'autre part, il serait souhaitable d'être collectivement plus pro-actifs sur la situation, en réfléchissant aux panels de mesures possibles pour anticiper les futurs problèmes.

Les membres du bureau soulignent l'importance de montrer que l'EPAGE est acteur dans ce dossier. Il est donc convenu de rédiger un courrier à Monsieur le préfet afin de solliciter une réunion regroupant la Préfecture, la direction de l'OFB, la DREAL, l'EPAGE et les communes concernées.

5.4 Projet centrale hydroélectrique barrage Rivex Ornans

Lundi 13 octobre se tiendra une réunion d'échange avec l'EPF et la commune d'Ornans afin de faire un point sur l'avancement des discussions relatives à la démolition et à la dépollution de l'ancien site Rivex à Ornans.

Pascal Reilé vient de resolliciter l'EPAGE, l'EPF et la commune d'Ornans afin d'avancer sur son projet de centrale hydroélectrique.

Cependant La présence de sédiments pollués dans l'ancien canal usinier du site (qui serait réutilisé pour la centrale) pose un problème, dans la mesure où cette pollution n'avait pas été diagnostiquée au moment de la cessation d'activité et que personne ne s'estime responsable du devenir de cette pollution, dont le traitement aurait certainement un coût important.

Monsieur Jean-Claude GRENIER s'interroge sur la responsabilité de l'EPAGE concernant l'autorisation d'utilisation du droit d'eau alors que le site est pollué. Il précise que l'EPAGE ne saurait assumer la charge de la pollution qui pourrait être diffusée lors du lancement des turbines.

Afin de sécuriser l'exploitation du droit d'eau, une convention tripartite entre l'EPAGE, Reil  et la Mairie d'Ornans sera propos e, avec l'appui du conseil juridique de l'EPAGE.

5.5 *Projet reconstruction d chetterie   Salins les Bains*

Monsieur Bernard LAUBIER rappelle le contexte : la d chetterie actuelle, situ e   Bracon, est en fin de vie. L'id e avait  t   voqu e de la d placer sur la zone artisanale des M lincols   Salins. Cependant, ce site  tait initialement r serv    un projet d'usine de pellets, ce qui ne laissait pas suffisamment d'espace pour un autre am nagement.

Des  tudes ont donc  t  r alis es pour mettre aux normes et agrandir la d chetterie existante   Bracon. Le projet d'usine de pellets ayant  t  d bout , Monsieur le Maire de Pretin a sollicit  l'EPAGE afin de r examiner la possibilit  d'implanter la d chetterie aux M lincols. Il souligne que la d chetterie actuelle est situ e   proximit  de la Furieuse, en amont de la ville, et qu'elle a  t    l'origine d'une pollution par hydrocarbures par le pass .

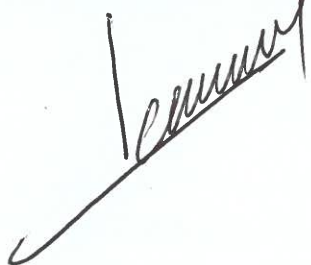
Le SICTOM, pour sa part, ne souhaite pas revenir sur ses choix.

L'EPAGE rappelle qu'il n'a pas vocation   juger un projet d s lors que celui-ci respecte les normes environnementales et le SAGE en particulier.

L'ordre du jour  tant  puis , la s ance est lev e   11h00.

Le secr taire de S ance

Jean Claude Grenier



Le Pr sident de l'EPAGE

Haut Doubs Haute Loue

Philippe ALPY

